

# L'écho Garlanais

## Journal Municipal

### Le mot du Maire

Chers Garlanaises et Garlanais,

Le mois de mars dernier a été l'occasion de réunir le traditionnel conseil municipal votant le budget pour l'année 2022. C'est toujours un moment important pour une commune et, si nous le détaillons plus en avant dans ce numéro, je tenais à m'arrêter quelques instants sur certains marqueurs forts.

Tout d'abord, la commune a réalisé des économies sur ses dépenses tout en maintenant des investissements continus, à l'école municipale notamment. Ensuite, malgré une conjoncture défavorable, nous poursuivons et avançons sur le projet de commerce que nous vous avons présenté dans la précédente édition.

Par ces quelques mots, je souhaite également insister sur la nécessité de veiller aux gestes barrières alors que l'épidémie de Covid marque un nouveau rebond dans notre département. Les beaux jours arrivent et espérons qu'ils seront synonymes d'accalmie sur le terrain sanitaire.

Je vous souhaite une agréable lecture de ce nouveau bulletin municipal.

Joseph Irrien

#### Base d'adresses locales

Un chantier de dénomination et de numérotation des voies et lieux-dits s'engage dans la commune.

En page 2.

#### Budget municipal

Présentation du budget 2022 de la commune.

En page 2.

#### Loisirs

Une entreprise de randonnée en e-bike se crée à Garlan.

En page 4.

#### Une ludothèque itinérante.

Du nouveau pour les joueuses et joueurs : la ludothèque buissonnière !

En page 2.

#### L'école municipale.

Nous vous racontons l'histoire de la création de l'école de Garlan.

En page 3.



## Budget municipal 2022

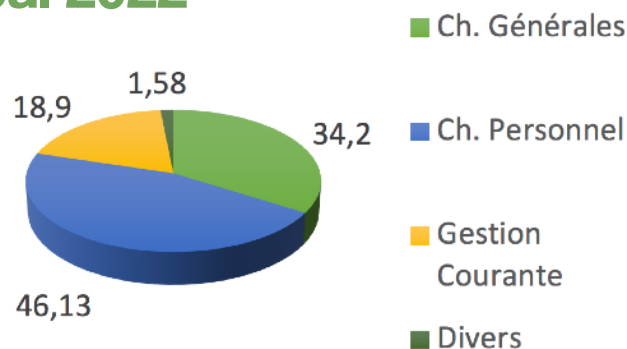
Le vote du budget pour l'année 2022 a eu lieu le 16 mars, c'est une étape importante puisqu'il va conditionner la vie de la commune. Pour 2021, la maîtrise des dépenses de fonctionnement nous a permis de dégager un autofinancement à hauteur de 150.000€. Celui-ci va nous aider à financer une partie des investissements et éviter le recours à l'emprunt.

Détaillons maintenant les différents postes de dépenses de fonctionnement dont le montant total est de 707.481€ pour l'année écoulée :

Les charges à caractère général (eaux, électricité, assurances, entretiens des bâtiments, matériel, voiries ...) ont représenté 34.20% de nos dépenses, les charges de personnel 46.13%, les autres charges de gestion courante (subventions, indemnités et contributions diverses) 18.09% et les 1.58% restant concerne des charges diverses (intérêts des emprunts, charges exceptionnelles ...).

La commune a investi à hauteur de 141.541€, déduction faite des remboursements d'emprunts. Ces investissements ont porté sur l'achat de divers matériels et mobiliers pour 15.272€, des dépenses en travaux de bâtiments pour 58.047€, des réfections de voiries pour 28.993€ et l'échangeur de Langolvas 37.763€.

Pour l'année 2022, le budget consacré à l'investissement s'élèvera à 183.080€, les principaux postes de dépenses sont : le solde de la bretelle de Langolvas pour 11.000€, des achats de matériels et mobiliers pour 78.980€ (jeux école,



tondeuse, plaques et numéros de rues ...) et des travaux de voiries pour 81.200€.

N'oublions pas pour cette année la construction du bâtiment qui accueillera le Bar Tabac qui est lui inscrit dans un budget spécifique le « budget commerce ».

### Ludothèque buissonnière

La ludothèque buissonnière itinérante assurera 8 permanences de jeux sur place ou de prêt (1 euro le jeu) à Garlan jusqu'à décembre 2022.

La première permanence aura lieu le jeudi 14 avril de 14h à 16 h, salle Ti Gwer. Les suivantes seront les jeudi 5 mai, 2 et 30 juin de 16h30 à 18h30, toujours Salle ti Gwer.

### Battue aux sangliers

Afin de réguler la population de sangliers sur la commune, les chasseurs sont autorisés à organiser des battues (sauf les mardis et vendredis) jusqu'à fin mars (puis de juin à septembre). Rappelons que le trop grand nombre d'individus peut causer de graves dégâts dans les cultures agricoles (et parfois même dans les propriétés privées) et provoquer de sévères collisions routières.

Nous rappelons que les chasseurs sont autorisés à s'approcher des habitations, sans risque particulier puisqu'ils tirent alors vers l'extérieur, dans le respect des règles.

Nous remercions les habitants de respecter une entente cordiale avec les chasseurs et de ne pas contrevenir aux règles d'affichage par panneaux sur la voie publique qui signalent la tenue d'une battue dans le secteur, et ce, pour la sécurité de toutes et tous.



## Dénominations des voies et lieux-dits

La loi 3DS, en cours de promulgation, impose à toutes les communes de procéder à la dénomination des voies et lieux-dits. Autrement dit, la municipalité doit, dans les mois à venir, travailler sur une base d'adresses locales (BAL) pour que chaque habitation dispose dorénavant d'un numéro et d'un nom de voie ou de rue. L'arrivée prochaine de la fibre impose cette BAL, déjà effective sur un tiers de la commune (bourg notamment). Certains lieux-dits feront l'objet d'une attention particulière pour satisfaire au mieux les exigences administratives et les souhaits des riverains. Pour cela, pour certaines dénominations d'adresses, la commune fera des propositions aux habitants.

## Terrain de tennis



Afin de sécuriser le terrain contre tout risque d'effondrement, un mur a été érigé en bordure du terrain de tennis communal au niveau de la mitoyenneté avec une nouvelle construction individuelle. Le Syndicat de voirie, avec l'aide des agents techniques de la commune, a mis en œuvre le chantier. Un grillage sera bientôt installé afin de parachever les travaux. Merci de ne pas accéder au chantier.



## L'école de Garlan : son histoire.



Ancienne école des filles.

L'école des filles ouvre en 1872, soit un an avant celle des garçons. C'est Vincent Fournis, maire de Garlan à cette époque, qui fait donation d'un terrain de 8

ares à la commune. En contrepartie, il exige qu'une école y soit construite et souhaite que la direction de cet établissement soit confiée à des sœurs congréganistes appartenant à un ordre reconnu et approuvé par les autorités ecclésiastiques.

Il est également décidé de créer un pensionnat, une première dans le secteur, dont la première directrice est Madame Anne-Marie Wolf.

L'école des garçons ainsi que la mairie ouvrent le 3 juin 1873 sur le terrain du presbytère.

Monsieur Bernard, recteur de l'époque, voulait empêcher la construction de l'école mais, le terrain du presbytère étant une propriété communale, il y fut contraint.



En 1873, construction de la mairie de l'école des garçons.

### Photo de classe année 1957



#### De gauche à droite, en haut :

Alice ANDRÉ, Lucette CAROFF, Paulette LE BAUT, Geneviève L'HÉNORET, Jacqueline QUIGUER, Annick BLAISE, Nicole CLECH, Herveline BONNEL

#### De gauche à droite, en bas :

Jacqueline GUILLOU, Marie-Claire CORRE, Josiane BLAISE, Odette REMEUR, Marie-Claire MOALIC, Huguette LE GOFF, Marie-Claire MÉRER

Mairie : 02 98 79 13 48

Fax : 02 98 79 13 85

Courriel : [garlan.mairie@wanadoo.fr](mailto:garlan.mairie@wanadoo.fr)Site : [garlan.fr](http://garlan.fr)  Mairie de Garlan**Ouverture :**

-Lundi : 8h30-12h00

-Mardi : 8h30-12h00 / 13h30-17h30

-Mercredi : 8h30-12h00

-Jeudi : 8h30-12h00 / 13h30-17h30

-Vendredi : 8h30-12h00 / 13h30-17h00

-Samedi : 9h-12h

Poste : 02 98 79 13 64

**Ouverture :** Tous les matins de 9h00 à 12h00. Fermé le mercredi.**Levés :** 15h tous les jours / 12h le samedi**Cimetière :**

Ouverture tous les jours de 8h00 à 19h30.

**Le Fournil de Garlan**

02 98 15 13 95

Heures d'ouverture : du lundi au samedi : 6h30-19h30 et le dimanche 6h30-13h.

Fermé le mercredi.

**L'atelier de Sabrina**

02 98 69 76 32

Fermé le mercredi et le dimanche

-Du lundi au vendredi : 9h-12h / 14h-18h30

-Samedi : 9h-12h / 13h30-17h

**Le Welcome**

02 98 79 10 56

-Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 7h-20h

-Mercredi, dimanche : 8h-13h

**Déchèterie Le Pilodeyer**

Du lundi au samedi : 9h-12h / 14-17h\*

\* Fermeture à 18h du 15 avril au 14 octobre

**Bibliothèque**

Samedi : 11h-12h / Dimanche : 10h30-11h30

En période scolaire : mardi 10h-11h / Mercredi 10h-11h30 / vendredi 13h45-15h45

Directeur de la publication : Joseph Irrien

Rédacteur en chef : Alexandre Disez

Comité de Rédaction : Joseph Irrien, Alexandre Disez, Daniel Langlade, Christine Troadec, Sophie Lascault et Laëtiti Choquer.

**Cimetière**

A partir de juillet 2022, l'usage de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts n'est plus autorisé. Une réflexion est donc menée pour mettre en place la meilleure façon d'entretenir le cimetière et ses allées dans le respect du lieu et de l'environnement.

**E-bike à Garlan**

Depuis le premier avril, Garlan compte une nouvelle entreprise de loisirs : Melawach. C'est Ronan Mel qui tient le guidon de cette activité basée en plein cœur du bourg (entrée face au salon de coiffure). Le concept est innovant et dans l'air du temps : de la randonnée en cyclos électriques en chemins et routes. Ces petites motos électriques de 50cc offrent une autonomie de 2 heures et se conduisent facilement jusqu'à une vitesse de pointe de 45 km/h. L'objectif n'est donc pas la vitesse mais le plaisir et la découverte. Les circuits proposés rayonnent autour de Garlan et peuvent aller jusqu'au Dourduff, Locquirec, Guimaëc, Lanmeur ou encore Plouégat-Guérand.

Ronan Mel est l'un des rares titulaires dans la région du diplôme d'État de moniteur e-bike. Sa solide formation lui permet donc de proposer au public deux types de prestations en toute sécurité.

Tout d'abord, pour les 6-14 ans, Melawach crée une école de pilotage.

Pas de sorties en extérieur ici, les enfants sont accueillis sur un terrain clos et adapté à l'apprentissage du cyclo électrique.

Pour les plus grands, à partir de 14 ans (titulaires du BSR ou permis B), la campagne garlanaise, et au-delà, s'ouvre aux clients, selon la formule choisie, de 30 minutes à 2 heures, après un temps de prise en main sur site afin de mieux appréhender la silencieuse machine.

Pour la randonnée de 2 heures, Ronan propose à ses clients un circuit qui mêle découverte du patrimoine naturel (sentiers, forêts, rivières, ...) et rencontres lors d'étapes chez des producteurs locaux partenaires. Une belle occasion de conjuguer plaisir et lien

social. Toutes ces activités sont proposées pour des groupes jusqu'à 6 personnes.

Informations et réservations :

Ronan Mel : 06 63 75 10 68 ou [melawachrando@gmail.com](mailto:melawachrando@gmail.com)

Site : <https://melawach.com/>

Du lundi au samedi. Réservation individuelle ou par groupes, jusqu'à 6 personnes.

Tarifs :

Ecole de pilotage 6-14 ans : 50€ (1h30).

Randonnée (à partir de 14 ans) :

-30 minutes (découverte) : 30 €/pers.

-1 heure (randonnée) : 55 €/pers.

-2 heures (randonnée + visites producteurs) : 85 €/pers.

**État Civil****Naissances : 0**

A partir de ce numéro, et conformément à la réglementation en matière de RGPD, la commune n'est plus autorisée à indiquer des informations nominatives dans cet encart.

**Mariage : 0****Décès : 4**